



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2018-09003

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-09-05-004 - DRAC : ARRÊTÉ PORTANT DELÉGATION DE SIGNATURE A
Monsieur Fabrice MORIO DIRECTEUR RÉGIONAL DES DES AFFAIRES
CULTURELLES (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-09-05-004

**DRAC : ARRÊTÉ PORTANT DELÉGATION DE
SIGNATURE A Monsieur Fabrice MORIO DIRECTEUR
RÉGIONAL DES DES AFFAIRES CULTURELLES**

ARRÊTÉ PORTANT DELÉGATION DE SIGNATURE A Monsieur Fabrice MORIO DIRECTEUR RÉGIONAL DES DES AFFAIRES CULTURELLES

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite ;
Vu le Code du patrimoine ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment le 11° de l'article 43 et le III de l'article 44 ;
Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, et notamment son article 14 ;
Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Mme Corinne ORZECOWSKI en qualité de préfète d'Indre-et-Loire ;
Vu l'arrêté ministériel du 27 juillet 2018 portant nomination de M Fabrice MORIO en qualité de directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, à compter du 1er septembre 2018 ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment le second alinéa de l'article L.221-1 ;
SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

A R R E T E

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M Fabrice MORIO, Directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, à l'effet de signer pour les matières et les actes ci-après énumérés, y compris celles prises suite à un recours gracieux.

- 1°) décisions d'autorisations prises en application de l'article L.621-32 du code du patrimoine lorsqu'elles ne concernent pas des travaux pour lesquels le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager ou la déclaration préalable est nécessaire ;
- 2°) décisions d'autorisations spéciales de travaux ne nécessitant pas de permis de construire ou de déclaration préalable, en application de l'article L.341-10 et R.341-10 du code de l'environnement,

Une copie des autorisations mentionnées au 1° et 2° sera transmise à la préfecture.

Article 2 : Sont exclus de la délégation de signature :

- les décisions de refus des autorisations mentionnées aux 1° et 2° de l'article 1er,
- les rapports et lettres adressés aux ministres, aux parlementaires, aux conseillers départementaux, aux maires des villes chefs-lieux de département et d'arrondissement
- les mémoires produits devant les juridictions de l'ordre administratif.

Article 3 : En sa qualité de directeur régional des affaires culturelles, M Fabrice MORIO peut, dans les conditions prévues par le III de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 susvisé, donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux attributions et compétences cités à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire et le Directeur régional des Affaires Culturelles de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 5 septembre 2018
La préfète,
Corinne ORZECOWSKI